



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 18 mai 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 8
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 8	Votants : 29	

Date de la convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à vingt-heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LALLEMANT Sylvie, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, ROUSSEL Mylène, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, HANQUART-TAUVERON Charlotte, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SEVESTE Arnaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul, OFFROY Patrick à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, DEVAUCHELLE Marie-Paule à BENARD Sandie, BENOIT Dominique à DIGUET Thierry, POUSSIER Adrien à LALLEMANT Sylvie, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain, BOIVIN Jean-Claude à HASCOET Alexandre, LUCAS Nicolas à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : néant



DELIBERATION N° 02026_060 : compte-rendu des décisions du Maire

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la délibération n°02026_021 du 30 mars 2026, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

N° de l'acte	Date de signature de l'acte	Objet
002026_029	05/05/2026	nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux avec la société Objectif Propreté pour un montant de 4620 € TTC.
002026_030	06/05/2026	Contrat de prestations de services en fourrière animale avec la société SACPA pour un montant annuel de 8267.70€ HT, à

		compter du 1 ^{er} juillet 2026, rend reconduction, sans pouvoir excé
002026_031	06/05/2026	Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de services Relais Petite Enfance et missions renforcées avec la CAF 77 pour la période du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027

Le Conseil Municipal,

Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Fait et délibéré en séance, le 18 mai 2026

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

